



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-035

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Locations

Location de la salle des fêtes - Demande de gratuité pour l'organisation d'un loto

Par courrier reçu le 29/02/2024, la responsable de l'habitat inclusif à la Villa Amandine, a sollicité l'occupation à titre gratuit de la salle des fêtes le week-end des 1^{er}-02/06/2024.

Elle souhaiterait renouveler l'expérience de 2022 et prévoir un loto afin de récolter des fonds pour l'organisation d'un voyage au Puy du Fou au profit des colocataires en situation de handicap de l'habitat inclusif.

Le conseil municipal décide et vote par 10 voix POUR, 2 ABSTENTIONS de renouveler la gratuité d'occupation de la salle des fêtes pour l'organisation d'un loto au profit des colocataires en situation de handicap de l'habitat inclusif de la Villa Amandine.

Publication dématérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024_035DE
Reçu le 05/04/2024